

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS Les ABONNEMENTS sont des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES trois mois... 5 fr. six mois... 9 fr. un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h44	5h49	7h40	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	
Mercuès. —	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX. —	6 50	10 30	Fumel. —	7 37	9 37	
Parnac. —	5 39	1 7	6 7	10 58	5 46	11 6	PÉRIGUEUX. —	8 36	5 46	Soturac Touzac. —	7 50	9 49	
Luzach. —	5 47	1 20	6 16	7h48	3h 3	7h34	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel. —	8 2	9 57	
Castelfranc. —	6 3	1 43	6 37	10 58	5 46	41 6	—	—	—	8 11	10 6		
Puy-l'Evêque. —	6 17	2 »	6 49	3 28	10 48	—	—	—	—	8 30	10 20		
Duravel. —	6 27	2 14	6 58	9 34	—	—	—	—	—	8 44	10 32		
Soturac Touzac. —	6 37	2 27	7 7	9 42	—	—	—	—	—	8 55	10 41		
Fumel. —	7 1	2 44	7 19	7 45	42 42	7 53	AGEN. — Départ.	5h50	2h	6h40	Parnac. —	8 55	10 41
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	7 31	Mercuès. —	9 7	10 52
											Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8

Cahors, le 5 Mai 1874

La détente politique dont nous avons parlé s'accroît davantage. Le mouvement qui se produit est précisément celui que nous avons prévu ; c'est-à-dire, d'une part, isolement des coteries extrêmes du parti conservateur, et, d'autre part, adjonction de trente ou quarante membres du centre gauche environ à la majorité qui soutient, dans l'Assemblée, le maréchal Mac-Mahon et son ministère.

Le centre gauche avait compté que le pouvoir allait lui arriver exclusivement. On reconnaît bien là les coureurs de portefeuilles qui se sont donné rendez-vous dans ce parti d'ambitieux et d'impuissants. Tout ce qui est conservateur, réellement conservateur, dans le centre gauche, soutiendra le Gouvernement. Tout ce qui est révolutionnaire et mauvais s'unira avec la gauche proprement dite.

Au milieu de ce mouvement et de ce remaniement des influences législatives on a répandu le bruit que M. le comte de Chambord sortirait de sa réserve habituelle pour venir se placer, à Versailles même, à la tête des impatients et des ardents de son parti. Cela paraît faux. Nous donnons plus loin, du reste, les diverses rumeurs accréditées sur une manifestation prochaine de ce Prince.

Félicitons-nous de voir que l'accord complet règne dans le cabinet, et que la politique de la modération et de la conciliation triomphe après de sages et fructueuses délibérations. Ne rien précipiter et assurer le présent contre le radicalisme, tel est le seul système à suivre. Le pays, nous ne cessons de le dire, a besoin de repos, et tout repos qu'on lui donnera ne peut que le fortifier dans la haine de l'anarchie en lui prouvant que l'anarchie ne trouve qu'un remède inefficace dans le despotisme d'un seul, et en l'accoutumant aux formes de la liberté constitutionnelle et parlementaire.

On entend dire souvent par les ignorants et les naïfs : « Il nous faut un maître qui gouverne avec un sabre. » Le gouvernement d'un sabre finit invariablement par la guerre, et après la guerre par la ruine et la misère. Un peuple intelligent et avancé ne doit aspirer à avoir d'autre gouvernement que celui qui sauvegarde tout à la fois la liberté du pouvoir exécutif, gardien de l'ordre, et la liberté du pouvoir législatif qui représente la nation tout entière pour l'élaboration des lois et pour la direction générale de la politique.

La république nominale que nous avons dirigée par d'honnêtes gens et de vrais conserva-

teurs, est un temps d'arrêt peut être nécessaire, qui apprendra à la nation deux choses essentielles : d'abord ce qui lui manque pour la stabilité, ensuite le bien et le véritable progrès qui résultent de la politique légale et sage des institutions libres.

Tous les journaux, sans distinction d'opinion, continuent à s'occuper beaucoup des bruits relatifs à la présence de M. le comte de Chambord en France ou à son prochain voyage. Nous nous bornons à citer, sous les plus expresses réserves, ce que disent les divers journaux.

On lit dans la Correspondance Saint-Chéron :

« Paris, le 20 avril.

« La République française met une singulière obstination à vouloir que M. comte de Chambord soit en ce moment à Versailles. Malgré les démentis les plus autorisés, la feuille gambettiste maintient ses affirmations. Le simple bon sens devrait cependant faire comprendre que dans les circonstances actuelles, quand les députés sont absents de Versailles, la présence de M. le comte de Chambord dans cette ville ne s'expliquerait pas. Il est même probable que le jour où M. le comte de Chambord jugera opportun de venir en France, ce n'est pas cette fois Versailles qu'il choisira pour résidence. »

Mais, dans une nouvelle correspondance datée du 30 avril, M. Saint-Chéron s'exprime en des termes tout différents :

Par suite de nouvelles informations, il importe de se montrer beaucoup plus réservé en ce qui concerne la nouvelle du séjour de M. le comte de Chambord.

La correspondance Homm, à laquelle du reste il convient de n'attacher qu'une importance très-secondaire depuis que la Gazette de France l'a qualifiée « la plus discréditée des correspondances », s'exprime ainsi :

« Ces jours derniers, M. le comte de Chambord a été rappelé de Vienne à Frohsdorf pour une question d'expropriation sur une partie de sa propriété dans la Basse-Autriche.

Le roi aurait-il, depuis cinq jours quitté Frohsdorf pour la France? Nous l'ignorons absolument.

Ce que nous pouvons affirmer c'est que le roi n'est pas à Versailles. M. le comte H. de Vaussay n'a pas eu l'honneur de pouvoir une seconde fois donner l'hospitalité au noble exilé.

M. E. de la Rochette n'est pas à Versailles non plus.

On fait aussi aller en poste, sur toutes les routes, autour de Luynes et de Dampierre, MM. Cazenove et Lucien Brun. Nous croyons encore M. de Cazenove à Nantes; quant à M. Lucien Brun, il est à Bordeaux avec sa femme. Notre vaillant député fait un petit voyage dans le Midi.

M. Dahirel est revenu assez sérieusement malade de son excursion aux Pyrénées et à Lourdes.

On lit dans le Nouvelliste (ancienne) Assemblée nationale :

Il y a eu, depuis le milieu d'avril, des pourparlers

très-actifs entre M. le comte de Chambord et plusieurs membres du parti légitimiste ; ces entretiens étaient relatifs à l'attitude des députés et de la presse de droite dans la discussion des projets de lois constitutionnelles.

On attend prochainement la publication d'une lettre dans laquelle M. le comte de Chambord exprimera à ses amis la ligne à suivre pour l'organisation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui devront rester exclusivement personnels au maréchal. Tel serait, assure-t-on, le sens de cette lettre.

On lit dans le Constitutionnel :

D'après les renseignements autorisés qui nous parviennent, nous pouvons démentir les bruits qui ont couru sur le séjour de M. le comte de Chambord en France.

Trois députés appartenant à l'extrême droite de l'Assemblée sont arrivés mercredi dernier de Frohsdorf, où ils ont été reçus par le Prince.

Le silence du journal l'Union dans cette circonstance a été remarqué et a été l'objet de nombreux commentaires. L'organe accrédité de M. le comte de Chambord ne pouvait ni démentir ni confirmer la nouvelle de la présence du prince à Versailles, car son intervention aurait créé un précédent qui mettrait ce journal dans la nécessité de rectifier, à l'avenir, tous les bruits qui peuvent être répandus sur les intentions de M. le comte de Chambord.

Les députés légitimistes comptent d'ailleurs sur la présence prochaine du Prince à Versailles.

On télégraphie de Paris au Times, à la date du 30 avril :

« Ces jours derniers, on a affirmé et nié alternativement la présence du comte de Chambord en France. Il est certain que le comte n'est pas venu ici. De nombreux appels lui ont été adressés par ses amis : quelques-uns lui ont demandé d'exprimer publiquement, avant la rentrée de la Chambre, ses idées sur les questions importantes qui vont y être discutées ; d'autres l'ont prié de donner à ses amis le pouvoir absolu de décider quand et comment ils doivent voter.

« Une lettre reçue aujourd'hui et venant d'une personne en qui on peut avoir toute confiance, fait savoir que, jusqu'à présent, le comte de Chambord n'a donné aucun encouragement à ceux de ses amis qui l'ont engagé à faire connaître ses idées. Ce que ceux-ci désiraient surtout, c'est que le comte donnât son avis au sujet des lettres publiées récemment par des membres de la droite. Or, la lettre dont il vient d'être question contient ces mots : « Monseigneur ne veut, dans la situation délicate où l'on est actuellement, faire aucune démarche qui puisse le rendre responsable des conséquences de votes donnés dans un sens quelconque. »

De son côté, la Patrie contient les lignes suivantes qui nous paraissent surtout sérieuses :

On a beaucoup parlé depuis quelques jours de la présence de M. le comte de Chambord à Versailles ; des affirmations contradictoires ont été publiées, et le public a pu conserver un doute à cet égard.

Nous avons recueilli des informations positives, et nous pouvons affirmer que M. le comte de Chambord n'est pas en France.

Cependant on pense qu'il y viendra ; il en a le projet ; et peu de jours après son arrivée, il a l'intention de publier un Manifeste qui est déjà préparé.

On comprend que les journaux bonapartistes aient l'oreille au guet au milieu de toutes ces

rumeurs. Le malheur est qu'ils entendent souvent tout de travers. Le Pays a publié un article particulièrement violent, sous ce titre : les Chouans. Dans cet article, il est dit que le Prince est à Paris et que si le préfet de police en doute, il n'a qu'à « fouiller les maisons de la rue François I^{er}, dans les environs d'un certain couvent, où, par un certain hasard étrange, le dernier des Bourbons pourrait bien demeurer à tout jamais, comme il arriva aux derniers des Mérovingiens. » Le Pays ajoute : « M. de Charrette, un des rares hommes de résolution qu'il y ait dans le parti royaliste, est enivré par l'exemple d'Elio. Il jette les yeux sur Versailles devenu pour eux le Bilbao de Seine-et-Oise. Une correspondance active est engagée entre l'ancien général des zouaves pontificaux et les quatre ou cinq mille survivants de Patay. Enlever l'Assemblée leur paraît facile ; ils comptent sur quelques officiers de l'armée. Quant à Mac-Mahon et à ceux du gouvernement qui s'opposeraient à la tentative, ils seraient purement et simplement enlevés, ainsi que cela se passa dans l'affaire Mallet. Le Pays termine en demandant que « M. le comte de Chambord soit arrêté et conduit au Mont-Valérien. »

Le Français répond ainsi au Pays :

Nous ne savons rien des faits qu'allègue le Pays. Mais le journal bonapartiste nous semble commettre une confusion singulière quand il prête à un prince de la Maison de France des desseins pareils à ceux du prince qui a entrepris les aventures de Boulogne et de Strasbourg, et quant il conseille au gouvernement du maréchal des procédés analogues à ceux de l'auteur du 2 décembre.

Nous avons appelé, il y a quelques jours, l'attention de nos lecteurs sur une lettre importante de M. Pradié, député de l'Aveyron. M. Pradié vient d'adresser au Journal de Paris une seconde lettre dans laquelle il établit avec une grande netteté, et, à notre sens, avec une très-grande justesse d'esprit, quelle est, vis-à-vis du Septennat comme vis-à-vis de la France, la situation du centre droit, et en même temps quel rôle revient, quelle responsabilité incombe aux hommes éclairés du centre gauche. Nous nous trouvons d'accord avec l'esprit général comme avec les termes de cette consultation politique, et nous citons, avec une adhésion entière, l'appréciation suivante de la Patrie :

Estimant ce qui est aussi notre avis, qu'après les tentatives infructueuses d'octobre, le rétablissement de la monarchie légitime est, à l'heure actuelle, impossible, M. Pradié démontre à la droite que le seul refuge ouvert aujourd'hui aux conservateurs, c'est l'organisation franche et sans réserve, pour sept ans, des pouvoirs du maréchal. L'honorable représentant énumère en même temps tous les bénéfices que

la droite, c'est-à-dire en somme, le gros du parti conservateur, aura à retirer de cette organisation, à savoir : la prérogative d'élire la Chambre haute et de la composer d'amis éprouvés de l'ordre ; la puissance d'empêcher les ministres de faire à la gauche des concessions préjudiciables à notre état social ; la facilité de poser en principe, comme condition de son concours que les pouvoirs seront organisés de manière à assurer l'avenir du pays contre toutes les éventualités révolutionnaires, et ainsi de suite. Cela est fort bien raisonné, éclatant, d'ailleurs, de vérité et de justesse.

M. Pradié cependant ne considère pas que la partie saine et intelligente du centre gauche doive être écartée de la majorité qui se formera pour organiser et faire fonctionner le septennat, mais c'est à la condition que ce centre gauche, « tout en restant en place, fera un demi-tour à droite, de manière à faire face aux radicaux, au lieu de faire face aux conservateurs ; » c'est à la condition qu'on « profitera de l'organisation du septennat pour reconstituer le grand parti conservateur avec tous ses éléments naturels, c'est-à-dire avec la droite et le centre gauche, ayant le centre droit pour pivot ; » c'est à la condition enfin que « le centre gauche, ayant de l'influence sur la bourgeoisie qui joue avec le radicalisme comme les paillons avec le feu, ramènera ces imprudents et « fera ainsi pencher le plateau de la balance du côté des conservateurs dans les élections. »

Voilà qui est encore fort bien pensé et fort bien dit ; voilà qui rentre tout à fait dans la politique que nous-mêmes avons constamment suivie depuis trois ans passés ; voilà qui reproduit, avec toute l'autorité s'attachant à la position et au nom d'un homme tel que M. Pradié, les conseils que nous n'avons cessé de donner aux conservateurs de toute nuance ; voilà qui peut, si l'honorable et perspicace député est enfin écouté, rendre à la France cette sécurité et cette quiétude qu'elle a pu un moment espérer de conquérir au commencement du gouvernement de M. Thiers, une fois les désastres de la guerre arrêtés, une fois les crimes de la Commune empêchés pour un certain avenir, sinon suffisamment punis.

Qu'espérons-nous, en effet, à cette époque, et que demandons-nous tous ? Nous demandons que M. Thiers, se mettant à la tête du grand parti conservateur, dont il n'avait pas encore détaché les membres actuels du centre gauche, donnât à ce parti de la virilité et de la cohésion, au lieu de l'énervement et de le disloquer ? Nous comptons que M. Dufaure et ses amis les plus intelligents marcheraient absolument d'accord avec les questions sociales et sur les questions politiques prises dans leur ensemble, avec M. de Broglie, par exemple, avec M. Buffet, avec M. Pradié. L'esprit essentiellement diviseur et brouillon de M. Thiers, ses coupables excès d'ambition personnelle ont empêché qu'il en fut ainsi, et, au lieu de supprimer les discordes et d'aplanir les discordes, il les a fomentées. A cela nous avons dû toutes les incertitudes, toutes les anxiétés, tous les malheurs qui nous ont assaillis et nous assaillent encore.

Heureusement, le mauvais génie de M. Thiers a perdu et perd tous les jours de son influence ; ce n'est un secret pour personne que les plus importants de ceux qu'il avait essayés de river à ses ambitions d'abord, plus tard à ses rancunes, commencent ou parviennent à se séparer de lui. Tout n'est donc pas perdu. Que la droite veuille en revenir à l'attitude qu'elle avait prise en 1871 et que ses récents succès lui ont rendue plus nécessaire encore qu'alors ; que le centre gauche, de son côté, reprenne la liberté d'esprit qu'il avait à cette époque et que M. Thiers a si fort enchaînée ou troublée, et nous pouvons, nous devons nous retrouver placés sur un terrain qui nous permettra de faire cette œuvre d'apaisement et d'organisation à laquelle M. Thiers s'est systématiquement refusé, et que, sous sa pression, le centre gauche a délaissée pour courir après des aventures républicaines ou semi-radicales, dont il voit maintenant et toute l'inanité et tous les périls.

Revue des Journaux

Français.

Dissolution et appel au peuple ? Dans l'aveuglement du parti pris, les journaux bonapartistes ne voient pas d'autres issues au débat qui va s'ouvrir sur les lois constitutionnelles : la dissolution, qui dans les conditions électorales actuelles, en livrant le pays au radicalisme légal, c'est-à-dire à l'anarchie la plus complète, ajouterait aux chances d'une restauration impériale ; l'appel au peuple, qui serait l'arme même de cette restauration !

Nous ne discuterons point les espérances et les vues de ces écrivains qui, chaque matin ou chaque soir, prétendent que, de toutes parts, on soupire après le retour de l'Empire, et qui soutenaient naguère qu'à Chislehurst, un fidèle du régime déchu, escorté de quelques centaines

de pèlerins, avait parlé « au nom de toute la France ». Mais puisque les bonapartistes se montrent si assurés d'avoir la nation avec eux et si confiants dans leurs titres à la reconnaissance publique, il n'est pas sans intérêt d'apprécier ce qu'ils offrent à cette nation pour la sauver aujourd'hui et la régénérer demain.

Sous ce rapport, sans indiquer jamais les conséquences naturelles de leur système, ils proclament bien haut leurs maximes de gouvernement, ne dissimulent rien de leur programme politique, et si jamais le pays glissait à nouveau dans l'ornière napoléonienne, il ne pourrait se plaindre, du moins, d'avoir été engagé sans connaissance de cause.

L'Empire, qu'on lui propose comme moyen unique de salut, — les journaux du parti l'ont écrit en toutes lettres, — c'est l'empire « qui concentre dans les mains d'un souverain héréditaire tous les pouvoirs du peuple ; » non l'empire de 1860 qui abandonna quelques menues prérogatives d'un régime sans contrôle ni, à plus forte raison, l'empire libéral de 1870, stupide plaisanterie, nous dit-on aujourd'hui, qui donna un peu de liberté à ceux qui n'en avaient nul besoin ; mais l'empire de 1852, absolu, imposant le mutisme à la représentation nationale, disposant autocratiquement de toutes les forces, de tout l'avenir du pays, et ne relevant que de sa propre conscience et de son bon vouloir ! D'un autre côté, cet empire sauveur, « c'est le peuple fait prince, la démocratie couronnée ; c'est l'ouvrier des villes et aussi celui des campagnes luttant contre l'ancienne idée aristocratique qui n'est pas morte, détruisant les privilèges de la classe bourgeoise, et donnant mission à un seul homme de favoriser la marche du progrès social ; » cet empire, en un mot, « c'est le représentant autorisé et officiel de l'idée égalitaire ! »

Ainsi, le régime que les bonapartistes nous offrent pour « fermer l'ère des révolutions » n'est autre qu'une dictature sans frein, un despotisme sans limite, mais, en même temps, une dictature imprégnée de socialisme, un despotisme surexcitant les convoitises d'en bas, promettant l'assouvissement aux passions haineuses, et nivelant tout au gré des instincts les plus cupides et les plus envieux. Voilà le gouvernement qui doit restituer à la France sa grandeur et sa prospérité.

Mais cette dictature qui est le dernier mot de la politique bonapartiste, cette dictature qu'on appelle à bref délai, qui l'exercerait, si elle parvenait à s'imposer légalement ou par surprise ? Est-ce l'impératrice ? — une femme. Est-ce le prince impérial ? un enfant. C'est un cœur plus ferme, une main moins débile qu'il faudrait pour tenir le sceptre ; le vrai dictateur ne serait pas sur le trône, il se tiendrait debout sur la première marche, et de là dicterait ses ordres omnipotents. Est-il besoin d'ajouter que M. Rouher est seul désigné aujourd'hui par le parti impérialiste pour jouer ce rôle ; M. Rouher qui a glorifié la néfaste expédition du Mexique et dont la politique a conduit la Prusse à Sadowa ; M. Rouher qui a poussé de toute son influence à la guerre de 1870, et qui, à la veille du départ de nos troupes, remerciait l'empereur dans une allocution célèbre, d'avoir porté la France à son plus haut point de gloire et de puis-ance militaire !

La dictature de M. Rouher ! telle est donc, en somme, la perspective que les feuilles bonapartistes ouvrent au pays, tel est le régime qu'on lui propose pour en finir avec le provisoire actuel. Et encore M. Rouher lui-même, si impopulaire maintenant, si pauvre politique autrefois, retiendrait-il longtemps dans ses mains le pouvoir absolu ? Autour d'une femme et d'un enfant couronnés, le favoritisme, les intrigues de cour, ténébreuses et stériles, substituées aux luttes parlementaires, acharnées quelquefois, mais toujours fécondes et à ciel ouvert, auraient bientôt ruiné la prépondérance du vice empereur, qui devrait faire place à un nouveau maître, promptement renversé à son tour par de nouvelles intrigues ou un caprice nouveau. Anarchie dans le despotisme, la pire des anarchies ! voilà donc l'avenir qu'on offre à la France, mais dont elle ne voudra jamais.

Gazette de France.

Le *Bonhomme Richard* de l'Ordre publie les lignes suivantes :

« Enfin les partisans de l'Appel au peuple ne peuvent s'intéresser à une confection gouvernementale, accomplie en dehors du suffrage universel. »

Ces trois lignes et demie en disent beaucoup.

Elles démontrent d'abord qu'il faut bien se garder de prendre au sérieux les protestations des bonapartistes à l'égard de M. le maréchal de Mac-Mahon ; car la pourpre septennaliste dont on l'a revêtu a été confectionnée en dehors des magasins du suffrage universel.

Elles démontrent ensuite que, pour les partisans de l'Appel au peuple, la Chambre actuelle n'est pas issue du suffrage universel.

Il est bien entendu que l'Ordre ne veut rien confectionner en dehors du plébiscite. Nous nous permettrons donc de lui adresser la question que nous adressions dernièrement au *Gaulois*, son compère :

« Trouverait-il juste, légal et bon, que M. le maréchal de Mac-Mahon provoquât un plébiscite conçu à la façon de tous les plébiscites bonapartistes, c'est-à-dire d'après cette formule :

« Voulez-vous de moi ou de l'anarchie ? »

M. de Girardin publie quatre lettres de M. Thiers. Elles n'étaient pas destinées à la publicité. C'est à une indiscrétion que nous les devons.

Dans l'une de ces lettres, on voit que M. Thiers avait eu la pensée de faire ratifier la paix par la voie plébiscitaire !

« Quant au plébiscite sur le traité de paix, je suis cent fois de votre avis, et j'ai l'intention d'y recourir. Cette lettre, bien entendu, est pour vous seul. »

M. Thiers se moquait-il de M. de Girardin ou de la France ? Il était capable de se moquer de l'un et l'autre.

Dans une autre lettre, il livre cet aveu précieux à recueillir :

« La CHAMBRE EST MONARCHIQUE, elle ne voudrait pas faire un marché de quatre ans avec la république et elle n'entend donner que le temps de pourvoir aux plus indispensables mesures de salut. »

Ainsi, c'est par cette Assemblée monarchique qu'il a voulu, plus tard, faire organiser la république ! Tout son crime politique est là.

La nation, comme une Chambre monarchique et M. Thiers, résiste à la volonté clairement exprimée par le pays, de son aveu même, pour fonder un régime républicain !

Au reste, si l'on veut savoir pourquoi M. Thiers s'est moqué sans scrupules des électeurs et de l'Assemblée ; pourquoi il a passé du camp monarchique dans le camp radical, de la royauté à la république, il le dit tout bas à M. de Girardin : il n'est pas un homme politique, encore moins un homme d'Etat, il est philosophe.

Il est philosophe, comme MM. de Lamartine et Victor Hugo sont poètes, comme Courbet est peintre et Rochefort lanterneur,

« Ce que je suis le plus au fond : un vrai philosophe, n'aimant dans les choses humaines que le spectacle de l'univers conduit par Dieu, qui, lui, est peut-être logique, spectacle que je vais souvent me donner à l'Observatoire, et qui est le seul digne des esprits élevés et vieillés. »

Il n'en faut pas lire plus pour s'expliquer la conduite de M. Thiers depuis trois ans. On croyait avoir affaire à un homme d'Etat passionné pour les intérêts de son pays, et l'on avait un vrai philosophe qui est surtout passionné pour le spectacle grandiose que l'on contemple par la lunette de l'Observatoire.

Nous ne connaissons que par les indiscrétions de M. de Girardin les vraies aptitudes de M. Thiers.

Mais gageons que M. de Bismarck, le prince de Gortshakoff et lord Granville les avaient appréciées depuis longtemps. M. de Bismarck en a abusé à Versailles.

Informations

Le général de Ladmiraux, en vertu des pouvoirs que lui confère l'état de siège, vient d'interdire la publication du journal *Union libérale démocratique* de Seine-et-Oise. Cette feuille est accusée par l'honorable général de provoquer à la haine du gouvernement et au mépris envers l'armée et ses chefs. Or, sait-on quels sont les inspirateurs de l'*Union libérale démocratique* ? Ce sont MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Journault, Rameau et Schérer, est-à-dire la fine fleur de la fraction du cen-

tre gauche qui confine à la gauche modérée. L'armée saura de quel côté de l'Assemblée se trouvent ses véritables amis.

On annonce la présentation prochaine d'un projet de loi relatif aux hôtels garnis ou logements meublés quelconques qui abondent à Paris. D'après le nouveau projet de loi, destinée à remplacer l'ancienne formalité des passe-ports, toute personne tenant une des maisons ou un des établissements ci-dessus serait non-seulement soumise à l'autorisation préalable, mais encore passible de la fermeture de sa maison par mesure de sûreté publique. La loi viserait avec une égale sévérité les inscriptions de faux noms sur les registres administratifs. On pouvait croire que ces mesures de simple prudence, et où la politique n'a rien à voir, rencontreraient l'approbation générale. Néanmoins, le *Siècle* en exprime le mécontentement le plus vif. Qu'on nous ramène aux passe-ports ! s'écrie-t-il du ton dont ce philosophe ancien s'écriait : Qu'on me ramène aux carrières ! On ne comprendrait pas cette sympathie subite du *Siècle* pour les hôtels garnis et leur population habituelle, population nomade, insaisissable, et qu'on a bien le droit, ce nous semble, de soumettre, comme une autre, à la commune loi de sûreté publique, — si on ne se rappelle que le *Siècle* a une clientèle toute spéciale, précisément de marchands de vins, aubergistes et logeurs, qu'il ne faut pas mécontenter.

L'indignation du *Siècle* rappelle celle de ce radical auquel on avait fait croire que le gouvernement se proposait de supprimer tous les concierges de Paris et de les remplacer par des gendarmes. Moi, disait le narrateur, cela ne me gêne pas. Mais le radical jetait de grands cris et se déclarait odieusement tyrannisé. Il en est de même du *Siècle*.

La chambre d'accusation de la cour de Douai vient de renvoyer devant la cour d'assises du Nord MM. Vario, gérant du *Messageur du Nord*, et Marchand, signataire de la *Correspondance royaliste et catholique*, pour attaque aux droits et à l'autorité que M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, tient de la loi du 20 novembre 1873, excitation à la haine et au mépris du gouvernement, excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

La *Correspondance royaliste* prétendait, ces jours derniers, que les poursuites commencées contre le *Messageur* n'auraient aucune suite.

Un communiqué d'une nature particulière vient d'être adressé à un journal radical de Lyon, le *Petit-Lyonnais*, pour s'être permis dans un de ses derniers numéros, de donner, d'après les journaux allemands, la description détaillée des travaux de fortifications de Belfort.

Le général Bourbaki, auteur de ce communiqué, fait observer avec raison que ce qu'un journal étranger peut divulguer, sans sortir de son rôle national et sans manquer aux convenances, un journal français, sous peine de faire une œuvre anti-patriotique, ne peut pas toujours se le permettre.

On sait que M. André Rousselle, conseiller général, nommé par les communards de Beauvais, a vu son élection cassée trois fois. On mande au *Journal de l'Oise* :

« Le sieur Vincent, avocat à la cour d'appel de Paris, ancien rédacteur du journal le *Devoir*, connu surtout dans notre département par ses conférences à l'époque de la candidature de M. André Rousselle, qu'il patronnait, après avoir été rayé du tableau de l'ordre des avocats, vient d'être arrêté et enfermé à Mazas, en vertu d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction, Blain des Cormiers, sous la prévention de nombreuses escroqueries et abus de confiance. »

Le discours prononcé par l'empereur d'Allemagne pour la clôture du Reichstag est comme le complément des assurances pacifiques données depuis quelques temps par les principaux souverains de l'Europe. L'on peut dire qu'il y a en ce moment entre les diverses chancelleries une tendance générale vers les idées de conciliation et d'apaisement, et que la voix de l'opinion publique, qui recommande

une politique de modération et de sagesse, se fait à la fois entendre aux peuples et aux gouvernements.

La presse d'outre-Rhin triomphe de l'incident Piccon, espérant faire oublier ainsi la différence profonde qui existe entre l'annexion de l'Alsace-Lorraine qui nous a été imposée, la main sur le gerge, et contre laquelle ont protesté hautement les populations par le choix de leurs députés au Reichstag, et l'annexion de Nice et de la Savoie, résultat d'une guerre faite en commun par la France et l'Italie, et consacrée par un traité que ratifia le vote à peu près unanime des populations. Dans le comté de Nice, sur 30,712 électeurs inscrits, il y en eut 25,933 votants, dont 25,773 pour l'annexion et 160 seulement contre. Il est à remarquer que ce vote eut lieu en dehors de toute pression française et sous le contrôle même des municipalités nommées quelques mois auparavant par le gouvernement de Turin.

Un résultat plus significatif encore, et qui montre d'une manière irréfutable la sincérité du plebiscite niçois, c'est le vote des militaires du comté de Nice retenus sous le drapeau piémontais et votant en Italie sous l'œil de leurs camarades. Sur 1,912 militaires niçois qui se trouvaient dans ces conditions il y eut 1,648 oui et 194 non.

L'ancien ambassadeur de l'empire d'Allemagne à Paris, le comte d'Arnim, paraît devoir être éloigné pour un temps indéterminé de la scène politique. Ce diplomate n'a pas eu l'heur de plaire à son chef hiérarchique, M. de Bismarck. Il a manifesté, à plusieurs reprises, quelques velléités d'indépendance et, tout dernièrement encore, la presse allemande publiait une série de documents intéressants sur le rôle joué par M. d'Arnim dans ses rapports avec le Vatican, au temps où cet ambassadeur représentait la Prusse auprès de la cour de Rome.

Dès cette époque, M. d'Arnim s'était cru le droit de soumettre à M. de Bismarck quelques respectueuses observations sur la marche générale des négociations. Pendant le cours de son séjour en France M. le comte d'Arnim a-t-il jugé à propos de ne pas se conformer aveuglément aux prescriptions que lui faisait parvenir la chancellerie de Berlin? C'est là un point que nous ne pouvons pas mettre en lumière, à défaut de renseignements précis; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que l'irascible chancelier n'a pas trouvé dans son subordonné un serviteur assez docile de ses volontés et que l'empereur Guillaume a été plusieurs fois obligé d'intervenir personnellement pour éviter un éclat. Aujourd'hui M. d'Arnim est en disgrâce. Le poste d'ambassadeur à Constantinople, qui lui avait été promis, ne lui sera pas vraisemblablement octroyé.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, organe officieux de M. de Bismarck, fait à cet égard des déclarations très catégoriques. M. d'Arnim apprendra à ses dépens, dans l'isolement de la vie privée, ce qu'il en coûte de se mettre en opposition avec l'homme dont dépendent à l'heure actuelle la destinée des empires et celle des diplomates.

Chronique locale

et méridionale.

Messieurs les radicaux crient à la trahison toutes les fois qu'un républicain honnête et conservateur refuse de les suivre hors des limites de la légalité. C'est ce qui arrive à M. Teilhard, pour n'avoir pas voulu s'associer à l'interpellation inconstitutionnelle de M. de Verninac. L'attitude de M. Teilhard, qui en réalité a été celle de la presque totalité du Conseil général, le rendra évidemment suspect aux frères et amis; elle l'épurera de la queue compromettante de son parti.

Nous pensons que le représentant de Figeac a tout à gagner à cela; si les radicaux l'abandonnent, il verra revenir à lui tous ses anciens amis qui appartiennent au parti conservateur; en un mot, il gagnera plus qu'il n'aura perdu.

Si M. Teilhard se fût livré pieds et poings liés aux démagogues, sa réélection au conseil

général eût été douteuse. Soutenu, au contraire, par les conservateurs de toutes les nuances, son succès est assuré.

Le 1er mai, vers 4 heures du soir, le nommé C..., employé dans un magasin d'épicerie à Cahors, quitta subitement son travail. On ne l'avait plus revu depuis ce jour-là, quand, ce matin, on a prévenu la police qu'un cadavre flotait sur le Lot, du côté des Remparts. On la aussitôt retiré de l'eau, et il a été facile de reconnaître le corps du malheureux C... Le docteur a constaté que la mort remontait à la date de la disparition, et que le cadavre ne portait aucune trace de violence. Est-ce un accident; Est-ce un suicide? C... était âgé de 28 ans, et marié depuis deux mois à peine.

NOUVELLES DES VIGNES.

La gelée a atteint quelques contrées. Dans la matinée du 29 avril, le *Moniteur vinicole* a fait partir un de ses rédacteurs, qui lui a transmis les informations suivantes:

Combs-la-Ville et Lieusaint. — Il est 7 heures, l'herbe est raide et blanche dans les expositions que le soleil n'a pas touchées.

Melun. — Les vignes sont peu avancées, on ne pense pas qu'elles aient beaucoup souffert.

Fontainebleau. — On dit que le mal est assez sérieux dans les bas.

Montereau. — On n'a pas encore de nouvelles des vignes; mais on est rassuré, parce que les pommes de terre sont intactes.

Sens. — Les vignes de la plaine sont assez atteintes; celles des côtes n'ont pas souffert.

Joigny. — Rien à Joigny, ni aux environs. Beaucoup de mal, dit-on, à Lechère.

Laroche. — Les côtes sont épargnés; les bas sont un peu touchés, mais, ajoute-t-on, la gelée n'a guère pris que l'excédant des raisins, que les vigneronniers auraient été obligés d'abattre, tant il y en a. La perte n'équivaut pas à un dixième.

Tonnerre. — Peu ou point de mal; on se croit sauvé.

Nuits-sous-Ravière. — Les vignes sont sans blessure; quelques fruits seulement perdus.

Montbard. — Même renseignement qu'à Laroche. La gelée aurait seulement opéré un *pinçage* des bourgeons en excès.

Darcey. — Pas de mal aux vignes. Cependant les noyers sont grillés et aussi des jeunes pousses d'acacias. Ce phénomène paraît devoir être attribué à une gelée à glace qui aurait eu lieu dans la nuit du 28 au 29.

Dijon. — Point de gelée connue. A partir de cette gare, il devient inutile de s'informer. Les vignes répondent elles-mêmes aux questions qu'on pourrait faire touchant la gelée, et cette réponse est joyeuse et triomphante.

Le *Moniteur de la Meurthe et des Vosges* dit que le froid qui sévit toutes les nuits a déjà fait éprouver de grands dégâts aux vignobles des environs de Nancy. On écrit de Flavigny, de Liverdon, de Saint-Nicolas, etc., que la gelée a détruit une partie des espérances de la prochaine récolte.

Les journaux alsaciens annoncent également que les gelées ont causé des dégâts dans les vignobles du Haut-Rhin.

Plusieurs journaux recommandent à l'attention des vigneronniers et cultivateurs les renseignements extraits d'une communication que M. Millet vient d'adresser à la Société d'acclimatation et à celle des agriculteurs de France, sur les brouillards qui se produisent au mois de mars et qui, suivant les conditions dans lesquelles ils se présentent, sont généralement suivis en mai de gelées aux dates correspondantes.

M. Millet a dressé un tableau, dans lequel il indique pour chaque département les localités où l'on a fait des observations sur les brouillards du mois de mars dernier.

Les chiffres font connaître la date des jours où doivent se produire, dans le courant de mai prochain, des gelées blanches ou gelées printanières.

M. Millet recommande de surveiller attentivement les soirées des 3 au 5 et des 23 au 25 mai prochain.

Si, dans ces soirées, et vers trois heures du matin, le temps est couvert ou pluvieux, on n'aura pas de gelées.

D'après M. Millet, les gelées blanches sont prévues pour le Lot les 20 et 29 mai, au Montat et à Baladon.

Bordeaux, 4 mai 1874.

Le froid a été vif la nuit dernière, une partie des vignobles situés sur les bords du fleuve a souffert. Le temps est toujours froid et menaçant.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 17 au 24 avril 1874.

- Philosophie. Dissertation lat. — 1 Depeyre. 2 Barbier. Rhétorique. Discours franç. — 1 Rives. 2 Devaux. Mathématiques préparatoires. Narration. — 1 Amadiou. 2 Dissès. Mathématiques préparatoires. Version lat. — 1 Relhié. 2 Amadiou. Seconde. Narration franç. — 1 Delrieu. 2 De Valon. Troisième. id. — 1 Girardeau. 2 Labro. Quatrième. id. — 1 Rives. 2 Castagné. Cinquième. Orthographe. — 1 Barbier. 2 Lescale. Sixième. id. — 1 Bertrand. 2 Vidal. Septième. Version lat. — 1 Maratuech, V. 2 Labie. Huitième. id. — 1 Talou. 2 Barriéty. Classe primaire. — Première division. Français. — 1 Paulus. 2 Raynal. Deuxième division. id. — 1 Maury. 2 Caviolle. Troisième division. id. — 1 Soulié. 2 Laur. Enseignement spécial. — Troisième année. Physique. — 1 David. 2 Cros. Troisième année. Mathém. — 1 David. 2 Cros. Deuxième année. Orthog. — 1 Vieussens. 2 Bonnet. Première année. id. — 1 Moles. 2 Lherm. Année préparatoire. Mathém. — 1 Belloc. 2 Lafargue. Pour le proviseur, Le censeur des Études, T. DURAND.

D'après le *Messenger du Midi*, la commune de Marseillan (Hérault) est le siège de graves désordres, de manifestation illégales et de rébellion envers les agents de la force publique. Ce journal nous apprend, en effet, que, dans la nuit de dimanche à lundi, tandis que la gendarmerie amenait à Agde deux ou trois individus de Marseillan arrêtés à la suite de rassemblements tumultueux, un groupe de deux cents personnes environ, quelques-unes armées de fusils, a barré le chemin aux gendarmes, cherchant à leur enlever les prisonniers. Les gendarmes ont dû faire usage de leurs armes pour se dégager; quatre coups de feu ont été tirés, qui, heureusement, n'ont atteint personne. Cependant force est restée à la loi, et les prisonniers ont été écroués à la prison d'Agde.

Le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue de la guerre, prépare en ce moment un projet pour la réorganisation générale des compagnies de sapeurs-pompiers. Depuis la loi d'août 1871, qui supprime les gardes nationales, les corps de pompiers se trouvent dissous dans un grand nombre de communes, et cela sans que l'autorité ait aucun moyen d'action.

Un pareil état de choses constitue un véritable danger pour la sécurité publique, et il y a urgence à réglementer le plus tôt possible cette milice, non seulement utile, mais indispensable.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Dernières nouvelles

L'Union, organe de M. le comte de Chambord, publie la note suivante qui apporte une certaine clarté dans tous les commérages répandus à Paris et à Versailles:

Depuis plusieurs jours, la presse parisienne parle avec insistance de la présence en France de M. le comte de Chambord.

Des résidences ont été signalées, des noms mis en avant; l'Union a gardé le silence, parce qu'il lui a paru inutile de donner un démenti à des indications fantaisistes que tout homme du monde pouvait aisément réduire à leur juste valeur.

L'Union s'est tue aussi parce qu'elle ne saurait admettre qu'on l'obligeât à rectifier tous les faux bruits qu'il peut plaire à certains journalistes de répandre sur les actes et les intentions de M. le comte de Chambord.

Des récits ridicules publiés par plusieurs journaux il ne restera que l'aveu de la place que tient le chef de la maison de France dans les préoccupations des hommes politiques.

Quant à nos amis de province que ces bruits paraissent émouvoir, ils doivent savoir que l'Union ne laisserait à personne le soin de dire bien haut, si l'heure était venue: « Place au roi! »

M. le comte de Chambord n'est pas en France, et il n'y est point venu; mais il est libre d'y venir, et n'a pour le faire qu'à prendre conseil de sa conscience de Français et de roi.

Versailles, 4 mai 1874.

La délivrance de Bilbao, prématurément annoncée par quelques dépêches d'Espagne, est devenue un fait accompli, le 2 mai. Le corps de Concha est entré ce jour-là dans la ville assiégée et le maréchal Serrano a dû y entrer hier. Les carlistes, qui paraissent avoir cédé sans combat devant la supériorité de l'artillerie de leurs adversaires, se sont retirés en débandade, selon les uns, en bon ordre, selon d'autres, dans les régions presque inaccessibles de la Navarre et de la Biscaye. OÙ depuis deux ou trois ans, il a été impossible de les atteindre. La situation de l'autre côté des Pyrénées, redevient donc ce qu'elle était avant le siège de Bilbao. Le triomphe des carlistes est conjuré, mais on n'en est guère plus autorisé pour cela à espérer la fin prochaine de la guerre civile.

Paris, 4 mai.

Le maréchal de Mac-Mahon a posé aujourd'hui à Tours, en présence des troupes, la première pierre d'une nouvelle caserne, qui sera construite dans la plaine du Murier. — Dans l'après-midi, il a passé en revue les troupes commandées par le général de Cissey. Le maréchal de Mac-Mahon a reçu le conseil municipal. Il a dîné chez le général de Cissey, avec les généraux du Barrail, et de Grammont, M. Drouyn de Lhuys, l'archevêque de Tours, le maire de la ville et les sous-préfets du département. Le maréchal a reçu partout l'accueil le plus sympathique. Il a dû quitter Tours ce soir, à 5 heures 30, pour se rendre à Saumur, où il passera la journée de demain.

Bourse de Paris.

Paris, 5 Mai 1874

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 59,70, 85,50, 94,45

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Concots donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 64, de Cahors à Caylus, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jour'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du dix au dix-sept mai courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Concots, le quatre mai mil huit cent soixante-quatorze.

Le Maire, Signé : AUSSER.

Annonces

Chemin de fer de la Vendée

Dans sa séance du mardi 24 mars, la Chambre a adopté, à l'unanimité, un projet de loi par lequel il est fait concession à la compagnie de la Vendée du chemin de Tours à Montluçon, moyennant l'allocation d'une subvention de 14 millions.

Voici les termes mêmes du rapport par lequel la commission d'enquête sur les chemins de fer, chargée de l'examen de ce projet, le recommandait à l'adoption de l'Assemblée. L'honorable M. Wilson, rapporteur de la commission, concluait ainsi :

« La ligne de Tours à Montluçon, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte en examinant la carte des chemins de fer français, est la suite, et pour ainsi dire le complément obligé de la ligne de la Vendée, à laquelle elle se rattache à Tours. Nous croyons qu'il y a avantage pour l'Etat et pour le public à développer dans des conditions aussi normales, le réseau d'une Compagnie déjà existante, plutôt que de créer, entre le réseau de la Compagnie d'Orléans et celui de la Vendée, une nouvelle Compagnie dont l'avenir, en raison de la faible étendue de la ligne, serait incertain et précaire.

» En outre, la Compagnie de la Vendée par sa scrupuleuse observation de ses précédentes conventions avec l'Etat, a donné des gages sérieux qui militent en sa faveur et qui garantissent la bonne exécution de la ligne qu'elle sollicite. Les travaux qui lui ont été confiés jusqu'à ce jour ont été vivement et fidèlement exécutés à ce point qu'elle achèvera, dans les derniers mois de cette année ou au commencement de l'année 1875, la ligne de Bressuire à Tours, dont la construction lui a été confiée par une convention approuvée par l'Assemblée nationale, en date du 13 janvier 1872. Elle pourra donc appliquer ses ressources à commencer immédiatement les travaux de Tours à Montluçon et leur donner une activité telle qu'elle prend l'engagement de les terminer en cinq ans ; le délai de huit ans que M. le ministre des travaux publics avait cru devoir vous proposer pour l'achèvement des travaux, dans le cas de la mise en adjudication de la ligne, se trouvera ainsi réduit de trois ans.

» La demande de la Compagnie de la Vendée ne nous a pas semblé exagérée, et elle nous a paru, comme à M. le ministre des travaux publics, présenter le double avantage d'assurer, dans un délai très-court, la bonne exécution du chemin de fer de Tours à Montluçon,

et de placer cette ligne dans des conditions de vitalité qui sont indispensables pour faire prospérer une de ces entreprises d'utilité publique, auxquelles est si intimement lié le crédit général du pays. »

CHARBONNAGES DE L'AVEYRON

SOCIÉTÉ CIVILE

des HOULLÈRES D'AUZITS

ÉMISSION

de 30,000 Obligations foncières

AU PRIX DE 92 FR. 50, REMBOURSABLES A 250 FR. EN 90 ANS

Intérêt annuel : 7 fr. 50

Payable en 2 coupons semestriels de 3 fr. 75, les 15 octobre et 15 avril

VERSEMENTS

En souscrivant 25 fr. »
Le 20 juillet prochain (à la remise des titres libérés) 67 50
92 50

Tout Souscripteur qui désire libérer immédiatement les deux versements, a droit à une bonification de UN AN par titre.

EXPOSÉ

La concession de la houillère d'Auzits a une étendue de 489 hectares, traversée par le chemin de fer de Paris à Orléans.

Les couches reconnues et certifiées dans les rapports de quatre Ingénieurs des Mines ont une puissance d'épaisseur représentant plus de 20 millions de tonnes de bonne houille grasse, pouvant être affectée à tous les usages industriels et domestiques.

Une exploitation de 200,000 tonnes est assurée pendant plus d'un siècle.

Le prix de vente le plus réduit laissera toujours un bénéfice minimum de 5 fr. par tonne, soit un million de bénéfice par an pour une extraction de 200,000 tonnes.

Le produit des 30,000 Obligations émises est spécialement affecté : 1° à l'augmentation du matériel déjà existant ; 2° à de nouvelles constructions industrielles ; 3° au fonçage de deux nouveaux puits ; 4° à l'extension du chemin de fer qui existe sur la concession.

Ces améliorations placeront l'exploitation dans des conditions qui permettront l'extraction facile de 200,000 tonnes par année.

Toutes les formalités nécessaires seront remplies auprès de la Chambre syndicale des Agents de change de Paris, pour obtenir la cote officielle.

Les Statuts de la Société, ainsi que les

Rapports des Ingénieurs, sont tenus à la disposition de toute personne qui désire en prendre connaissance.

LA SOUSCRIPTION

Est ouverte du 6 au 11 Mai

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, rue du Quatre-Septembre, à Paris

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Émissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

DÉJEUNER DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUT des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. (Se défier des contrefaçons.) — Dépôt dans chaque ville.

CONTREFAÇONS. — Les personnes que font usage du CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature : DESBRIÈRE.

A l'exposition universelle de 1867, 14 membres sur 15 dont se composait le jury international, ont accordé la médaille d'or à Philippe H. HENZ, neveu et C^{ie}. M. J. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, Toulouse.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combat-

tant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie de foie d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

Mlle Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans, d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 62,845.

M. A. Spadéro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER



COMPTOIR CLOTURES DE LA GIRONDE USINE
Cours Napoléon, 132. EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.
PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO
Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrication.
S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN DE BOUCHERIE

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.

S'adresser à M. J.-B. MAZELIÉ, marchand boucher, à Castelnau-Montatier. (Lot).

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Une bonne occasion,

Bénéfice 100 fr.

A céder de suite, un bel exemplaire du dictionnaire universel de Larousse : 350 livraisons sont publiées à 1 fr. ; facilité pour le paiement des 250 restant à payer. Droit de traiter à forfait pour tout l'ouvrage.

S'adresser à M. J.-U. CALMETTE, père, maison Saluié, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible ; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

A VENDRE

En bloc ou en parcelles

1° UN DOMAINE

Avec Maison, Terre et Vigne, confrontant avec route de Cahors à Lalbenque, à 1 Kil. de Lalbenque.

2° Une Terre avec Maison et Vigne tout près de Lalbenque.

3° Une Maison à Lalbenque.

S'adresser, pour tous les renseignements à M. Ausset dit Delon, propriétaire à Lalbenque.

On donnera toute la facilité pour le paiement.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaillé.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasaards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.



A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

AUBERGE bien achalandée, sise rue LESTIEU, à Cahors.

S'adresser au sieur PUJOL qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION

DES BOISSONS GAZEUSES

de toutes espèces

Eaux de seltz, Limonades, Soda-Water, vins mousseux

Gazéification des Bières et Cidres.

DIPLOME D'HONNEUR

Médaille d'or, Grande Médaille d'or et Médaille de Progrès 1872-1873.



Petit levier 2 fr. 15
à grand et petit levier, ovoides et cylindriques, 2 fr. 25

essayés à une pression de 20 atmosphères, simples, solides, faciles à nettoyer, Etain au 1^{er} titre. — Verre cristal.

J. HERMANN-LACHAPPELLE

144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Envoi franco des prospectus détaillés. Envoi franco du Guide du fabricant des boissons gazeuses, publié et estampillé par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES !!!
C'est sans trace de chute, de courbure, de piqûres, d'ardeurs, réappariement exact du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.